



## Règlement de l'épreuve

### Présentation de l'évènement :

« 24h VTT » est une épreuve d'endurance organisée autour de Pont d'Ouilly (14690).

Ce défi s'inscrit dans le cadre de la manifestation le « Festival les Extraverties » organisée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Néanmoins, l'épreuve « 24h VTT » est organisée par l'association Pont d'Ouilly Loisirs dont le siège social se situe au 11 Rue stade René Vallée, 14690, Pont d'Ouilly. N° SIRET : 327 002 929 00039 / N° APE : 9329Z

L'association Pont d'Ouilly Loisirs est agréée à la Jeunesse et Sports (n°: 01484050). L'association est assurée pour l'ensemble de ses activités au sein de la compagnie « Mesmin Assurances ».

### Déroulement de l'activité :

Le départ de la manifestation aura lieu le vendredi 31 mai à 15h. L'arrivée est prévue le samedi 1<sup>er</sup> juin à 15h.

Nous accueillerons les participants de 11h00 à 14h00 le vendredi 31 mai au camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes). Un dossard ainsi qu'un doigt électronique de pointage vous seront fournis. Attention, aucun départ ne pourra être enregistré après 14h00.

Enfin, un briefing sera organisé 15 minutes avant le départ.

**Nous demandons aux vététistes de se déguiser. En effet, lors du 1<sup>er</sup> tour de l'épreuve, l'ensemble des participants devront être obligatoirement costumés.**

Le participant, seul ou en équipe, devra donc réaliser un circuit d'environ 7km dans les chemins de la Suisse Normande.

À la fin du défi, le nombre de tours effectué sera transmis à titre indicatif.

## Les participants :

Le défi sera réalisable seul ou en groupe (8 personnes maximum par équipe).

Les participants devront avoir au minimum 12 ans pour pratiquer l'activité.

Les vététistes mineurs devront obligatoirement participer à l'épreuve en équipe. Les mineurs âgés de 12 à 15 ans devront être accompagnés par deux majeurs (au minimum), dont au moins un participant à l'épreuve. Les vététistes mineurs âgés de 16 ans à 17 ans devront être accompagnés d'un majeur constamment présent sur le site (participant ou non). Une autorisation parentale sera obligatoire pour tous les mineurs. Le modèle est à télécharger sur le site internet [www.lesextraverties.com](http://www.lesextraverties.com)

Un concurrent pourra s'inscrire dans une seule et unique équipe.

L'évènement sera ouvert à tous les vététistes, licenciés et non-licenciés.

## Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes du samedi **1<sup>er</sup> décembre 2018 au samedi 25 mai 2019 à 00h00**. Elles ont pour vocation de réserver l'emplacement jusqu'à la validation de votre dossier. Le nombre de place est limité à 500 participants.

Nous demandons au capitaine de veiller à la parfaite complétude du dossier d'inscription pour son équipe (informations et documents demandés).

Les participants s'engagent à être en bonne condition physique, permettant la pratique sportive en toute sécurité. Il est demandé à chaque participant d'être suffisamment entraîné pour participer à l'épreuve. « Votre participation vaut déclaration de bonne santé ».

Tout dossier incomplet sera rejeté.

## Annulation :

En cas d'annulation après le **mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019**, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

En revanche, en cas d'incapacité à participer à l'évènement, il sera possible de céder sa place à un remplaçant à condition que ce dernier fournisse tous les documents nécessaires à l'inscription au plus tard le jour du défi (avant le départ).

## Sécurité :

Le VTT est une pratique sportive nécessitant prudence. L'association se dégage donc de toutes responsabilités quant à la présence d'obstacles sur le parcours (pierres, racines...).

Les vététistes doivent respecter le code de la route. De ce fait, ils s'engagent à adapter leur vitesse en fonction de la situation.

Par ailleurs, chaque participant s'engage à vérifier qu'il est bien couvert par son assurance personnelle.

## Matériel :

Seuls les VTT, VTTAE et tandems en bon état et répondant aux normes de sécurité seront acceptés.

Les participants devront prévoir une **tenue adaptée à l'activité et à la météo**. Les chemins n'étant pas éclairés la nuit, il sera obligatoire de venir équiper **d'une lampe frontale et d'habits réfléchissants**. Par ailleurs, **les lumières avant et arrière** sur le VTT devront obligatoirement être opérationnelles. **L'organisme se réserve le droit d'interdire le parcours de nuit pour les VTT dont l'éclairage sera insuffisant. Le port du casque est obligatoire.**

## Respect de l'environnement :

Les participants seront tenus de ne pas jeter de détritiques dans la nature sous peine de sanctions. Nous demanderons aux vététistes de faire preuve de courtoisie avec les autres concurrents ainsi qu'avec les autres activités présentes sur la manifestation.

## Sanctions :

Tout manquement à ce règlement ainsi qu'un comportement pouvant nuire à autrui seront pénalisés. La sanction pourra être mise en place par la disqualification d'un vététiste ou même de l'équipe complète.

## Utilisation de l'image :

En participant à ce défi, vous autoriserez l'organisme à utiliser les photos prises durant l'évènement en renonçant au droit à l'image et ce, sans contrepartie financière.

## Annulation de l'épreuve :

L'association se garde le droit d'annuler les « 24h VTT » en cas de nécessité absolue. Si tel est le cas, nous nous engageons à rembourser tous les frais d'inscription.

L'association se réserve le droit également, de modifier le règlement intérieur.

## Réclamations :

Toute réclamation devra être portée par le capitaine auprès de l'organisateur référent. Les réclamations devront être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des résultats.

## Hébergement :

Un hébergement gratuit sera proposé sur le camping de la Base de Loisirs (Point Accueil Jeunes). Néanmoins, il sera **impératif de réserver son emplacement** lors de l'inscription à l'évènement.

## Repas :

Différents stands de restauration seront proposés tout au long du week-end aux participants.

Pont d'Ouilly dispose également de nombreux restaurants adaptés à tous les budgets.

Pour un supplément de 5€, **une formule petit déjeuner sera proposée le samedi 31 mai de 7h00 à 9h30.**

## Paielement :

Les frais d'engagement sont fixés à **10€ par personne**. La participation comprend l'hébergement proposé au camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes).

Une **caution de 50€** par équipe vous sera demandée dans le dossier (chèque séparé) pour la mise à disposition d'un doigt électronique nécessaire au pointage. La caution est restituée à la fin de l'épreuve contre fourniture du « doigt électronique » en bon état.

## Informations Diverses :

Le paiement pourra s'effectuer **par chèque** à l'ordre de « Pont d'Ouilly Loisirs » ou **par virement bancaire** avec les coordonnées suivantes :

**RIB : FR76 1027 8021 2900 0122 7134 530**  
**BIC : CMCIFR2A**

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement.

Il ne sera pas possible de louer de VTT sur place. Néanmoins, un stand d'entretien VTT sera proposé aux participants (prestation payante).

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter.